

# TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail désigne « toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication »

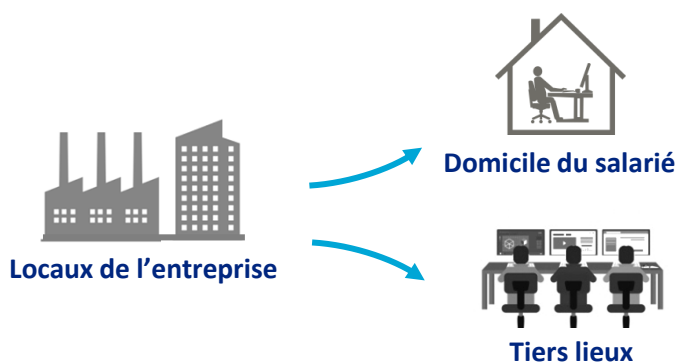
Il peut concerner l'ensemble ou seulement une partie des salariés de l'entreprise.

Il peut être défini dès l'embauche ou après, à la demande du salarié ou sur proposition de l'employeur et repose sur le volontariat du salarié.



## Modalités de télétravail

Le télétravail s'effectue en dehors des locaux de l'entreprise :



### ORGANISATION :

- Généralement, alternance de périodes travaillées sur le lieu de travail et au domicile ou en tiers lieux (*tout espace de travail distinct du bureau, de l'entreprise ou du domicile du télétravailleur*)

### PLANNIFICATION :

- Fixé à l'avance sur une période de référence et pour un nombre de jours déterminé
- Occasionnel, pour des circonstances spécifiques (*grève des transports, intempéries, etc.*)

## Enjeux du télétravail

- Développer de nouvelles formes d'organisation du travail
- Faire évoluer le management du travail
- Questionner collectivement les règles et les usages :
  - Organisation du temps de travail
  - Espaces et lieux de travail
  - Pratiques de management
  - Dynamique du collectif de travail
  - Usage des technologies de l'information et de la communication...

Le télétravail , une ressource pour  
la performance et  
l'amélioration des conditions de travail

## Risques professionnels liés au télétravail

### RISQUES SOCIO-ORGANISATIONNELS

- Articulation vie personnelle et vie professionnelle
- Isolement social et professionnel
- Surcharge de travail
- Renforcement du contrôle par le management
- Délitement du collectif et perte du sentiment d'appartenance
- Egalité d'accès à l'information
- Matériel inadapté (lenteurs des systèmes, pannes...)

### RISQUES LIÉS AU TRAVAIL SUR ÉCRAN

- Troubles musculo-squelettiques liés :
  - Au maintien prolongé de la posture de travail assise statique
  - À des équipements de travail non adaptés
- Fatigue visuelle

Cf. Fiches Prévention :

- *Le travail sur écran*
- *Le mobilier de bureau*
- *L'ordinateur portable*

### AMBIANCES PHYSIQUES ET CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX

- Bruit
- Ambiance thermique (chaleur, froid , humidité)
- Ambiance lumineuse
- Risque électrique
- Chute de plain-pied
- Chute de hauteur
- Présence de produits/matériaux dangereux

Cf. Fiche Prévention spécifique à chaque thématique mentionnée ci-dessus

## Impacts et bénéfices possibles

### ENTREPRISE

- **Ressources humaines**
  - Diminution de l'absentéisme
  - Moindre impact des retards liés aux trajets «domicile-travail» sur le temps de travail
  - Recrutement et fidélisation des collaborateurs
  - Politique de qualité de vie au travail
- **Compétitivité :**
  - Amélioration de la productivité et de la qualité du travail
  - Attractivité et image de l'entreprise
  - Flexibilité des activités et des services de l'entreprise, notamment en cas d'évènement externe (intempéries, grèves, ...)
  - Accélération de la mise en place de technologies de l'information et de la communication (TIC)
- **Prévention des risques professionnels / santé au travail :**
  - Réduction du risque routier due à la diminution des déplacements
  - Facilitation de l'intégration des salariés handicapés et des salariés ayant des contraintes familiales importantes
- **Impact économique :**
  - Accompagnement d'une mutation/réorganisation
  - Réduction éventuelle des frais généraux et des dépenses (frais de transport pour l'employeur, frais liés à l'aménagement de locaux...)
- **Bilan environnemental bénéfique**

### SALARIES

- **Qualité de vie au travail :**
  - Conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle
  - Flexibilité des horaires et plus grande latitude décisionnelle pour gérer le temps de travail
  - Augmentation de l'autonomie au travail (prises de décisions, initiatives, choix dans la façon de procéder, organisation de l'environnement de travail)
  - Possibilité de trouver un emploi éloigné du domicile sans que la distance soit un obstacle
- **Productivité :**
  - Réinvestissement du temps non dédié au transport dans le travail et la vie personnelle
  - Amélioration de la concentration
  - Accroissement possible de la motivation (prises de décisions, initiatives, autonomie, etc.)
- **Prévention des risques professionnels / santé au travail :**
  - Réduction du stress et des risques engendrés par le transport
  - Limitation des nuisances sonores (notamment pour les salariés habituellement en open space)
  - Facilitation du maintien en emploi (situations spécifiques de santé)
- **Impact financier :**
  - Réduction des dépenses liées au transport (essence, entretien du véhicule) et aux repas

## Le télétravail : une opportunité pour l'entreprise

La mise en place du télétravail est une opportunité pour la qualité du travail, la qualité de vie au travail et la performance de l'entreprise.

C'est une occasion pour moderniser l'organisation du travail, développer l'usage des outils numériques ou plus globalement améliorer l'attractivité de l'entreprise.

Une démarche collaborative permettant de s'accorder et échanger sur les craintes, les risques et les opportunités pour l'entreprise et les salariés est indispensable à la mise en place d'un projet de télétravail et de management à distance.

*Cf. Fiche Prévention Télétravail*

**Pour plus d'informations, prenez contact avec votre service de santé au travail**

AIPVR - Service de santé au travail de Valence et région

58, rue Mozart - 26000 VALENCE - 04 75 78 28 00

www.aipvr.com